

Réf: Dossier N° 148423

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FHV » en abrégé  
« SCI FHV »

Siège social Abidjan, Plateau, ABIDJAN PLATEAU AVENUE DU  
DOCTEUR CROZET, IMMEUBLE XL, Lot N/D, Ilot N/D

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 15/02/2022 reçus par Me SERGE ROUX, NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 22/02/2022, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FHV »

en abrégé « SCI FHV »

Objet : • La Propriété Par Voie D'acquisition, D'échange, D'apport Ou Autrement, De Tous Biens Et Droits Immobiliers, Terrains Ou Construction, La Mise En Valeur, La Gestion, L'administration, La Location Desdits Terrains Et Constructions, Ainsi Que Tous Biens Appartenant A La SCI.

• La Construction Sur Les Terrains Que La Société Aura A Sa Disposition De Tous Bâtiments Et Autres Ouvrages Nécessaires A La Réalisation De Son Objet Social.

• Tous Emprunts, Avec Ou Sans Garantie, Aux Fins De Réalisation Des Operations Ci-Dessus.

• La Constitution Et La Gestion De Tous Portefeuilles De Valeurs Mobilières, Tant Pour Son Compte Que Pour Le Compte De La SCI ;

• Et, plus généralement, toutes opérations, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Plateau, ABIDJAN PLATEAU AVENUE DU DOCTEUR CROZET, IMMEUBLE XL, Lot N/D, Ilot N/D

Dirigeant(s) : M LEGARDA HENRI PASCAL (ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B42-00090 du 11/10/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°51224/GTCA/RC/2022 du 11/10/2022

